



Sale air sur les rémunérations dans la Presta !

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Presta »

Le 21 janvier dernier, lors de la réunion de négociations de branche, le patronat nous a remis sa proposition d'augmentation de la grille de rémunérations (voir ci-contre).

C'est quasiment la même que celle qui nous a été proposée en juin 2024, exceptée la mise à jour par rapport au SMIC, et qui a été refusée par une majorité d'organisations syndicales.

Donc sans surprise, cette nouvelle proposition a été très mal reçu par les syndicats autour de la table, hormis la CFTC qui s'est permise de faire la leçon aux représentant-e-s des salarié-e-s en rappelant que si nous avions signé en juin, nous aurions pu avoir plus cette fois-ci.

La CGT a indiqué que nous étions loin de l'objectif demandé par le Ministère du travail et décorrélér le premier niveau de classification du SMIC. Pour rappel, la proposition qui nous est faite place le 1^{er} niveau de rémunération à 13 cts au-dessus du SMIC. **Champagne !**

Un 1^{er} niveau qui sera vite rattrapé par la prochaine hausse même minime du SMIC, au vu des délais de négociations et d'extension.

Face à la fronde syndicale, le patronat nous a expliqué que le contexte économique et politique actuel n'était pas propice à certaines largesses. Le problème dans cette théorie, c'est que cela fait des années que le contexte n'est pas favorable aux augmentations de salaires. Mais il semble l'être pour les augmentations du capital. Selon l'INSEE, l'indice du chiffre d'affaires dans les services aux entreprises a augmenté de 30 points depuis janvier 2020, alors que l'augmentation du SMIC, pour la même période, n'a progressé que de 17 points. **Où est passée la différence !**

L'ensemble des organisations syndicales, sauf la CFTC, ont demandé au patronat de revoir sa copie de nous faire une nouvelle proposition plus décente pour la prochaine réunion qui se tiendra début mars.

En attendant, il est impératif que les salarié-e-s fassent entendre leur voix et fassent monter la pression afin que le collège patronal revienne avec une proposition plus acceptable.

Coef.	Ind.	Pt.	Rém.	%
120	438	4,114	1 801,93 €	4,71%
130	439	4,114	1 806,05 €	4,47%
140	440	4,114	1 810,16 €	4,24%
150	441	4,114	1 814,27 €	4,02%
160	442	4,114	1 818,39 €	3,79%
170	443	4,114	1 822,50 €	3,11%
190	446	4,114	1 834,84 €	2,46%
200	508	3,763	1 911,60 €	3,83%
220	527	3,763	1 983,10 €	4,00%
230	541	3,763	2 035,78 €	3,97%
240	557	3,763	2 095,99 €	4,13%
250	571	3,763	2 148,67 €	4,11%
260	590	3,763	2 220,17 €	4,07%
280	679	3,763	2 555,08 €	2,22%
290	727	3,687	2 680,45 €	2,14%
300	852	3,687	3 141,32 €	2,21%
330	864	3,687	3 185,57 €	2,20%
360	924	3,687	3 406,79 €	2,23%
390	999	3,687	3 683,31 €	2,14%
420	1074	3,687	3 959,84 €	2,16%
450	1312	3,687	4 837,34 €	2,10%
500	1552	3,687	5 722,22 €	2,13%
550	1709	3,687	6 301,08 €	2,09%

Proposition patronale d'augmentation des salaires minimums

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.

